

2022 : la relance du projet européen ?

Déclaration du groupe CGT

La relance du projet européen suppose des changements radicaux comme l'abandon des dogmes de la compétitivité et de la concurrence libre et non faussée... Cette compétition avantage les acteurs économiques et financiers les plus puissants. Elle est éloignée des préoccupations des populations, notamment environnementales, et de leurs réalités sociales et territoriales. Elle est surtout cause de creusement d'inégalités sociales et écologiques insupportables et d'affaiblissement de secteurs stratégiques :

Près de 9 millions de foyers européens sont en état de privation sévère liée au logement et le nombre de SDF a augmenté de 70 % en 10 ans.

Depuis 1980, les revenus des 1 % les plus riches ont bondi deux fois plus vite que la moyenne et ont capté une part de la croissance similaire aux 50 % les plus modestes.

L'Europe est devenue le deuxième destructeur mondial de forêts tropicales derrière la Chine et devant les Etats-Unis...

Les règlements et directives européens ont libéralisé les secteurs des télécommunications, de l'énergie et des transports et ont fragilisé les secteurs publics existants ; ainsi en témoigne l'explosion des prix du gaz et de l'électricité.

La CGT approuve dans cette résolution la volonté de lutter contre toutes les formes de distorsion fiscale, sociale et écologique.

Le texte rappelle que le dialogue social est faiblement présent dans les grandes décisions de l'Europe ; il aurait pu revendiquer cette association, à la veille de la présidence française de l'Union.

Il ne dénonce pas non plus le dogme de la concurrence et de la compétitivité. Pour la CGT, La Présidence française de l'Union doit se fixer comme priorités :

- La concrétisation du socle des droits sociaux européens ;
- Et la construction d'une véritable stratégie industrielle, énergétique et environnementale, basée sur les coopérations et les complémentarités entre les peuples, les travailleurs et les territoires, ainsi que la pérennité des services publics et d'intérêt général.

Le groupe de la CGT s'est abstenu.